



Publié le 4 janvier 2016

Prêts à moyen terme : L'IFCIC complète son dispositif en faveur des librairies indépendantes

Le Conseil d'administration de l'IFCIC a validé le renforcement de l'outil de soutien à la trésorerie (FALIB) par la création d'un dispositif de prêts à moyen terme à destination des librairies indépendantes.

L'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles) est un établissement de crédit créé en 1983 pour faciliter l'accès au crédit des entreprises culturelles. Grâce à des fonds dotés par les pouvoirs publics, notamment le CNC, l'IFCIC garantit les crédits bancaires octroyés aux producteurs d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles ainsi qu'à toutes les entreprises exerçant une activité dans le domaine culturel. Fin septembre 2015, l'IFCIC garantissait, tous secteurs confondus, près de 880 millions d'euros de crédits.

Un nouvel outil en faveur des librairies indépendantes

Le Conseil d'administration de l'IFCIC a validé la création d'un dispositif de prêts à moyen terme en faveur des librairies, qui complète l'outil de soutien à la trésorerie créé en 2014 (FALIB). Ce renforcement, permettant à l'IFCIC d'accompagner plus efficacement les librairies dans la durée, a été souhaité par la Ministre de la Culture et de la Communication lors des 3èmes Rencontres nationales de la librairie.

Le FALIB (fonds d'avances de trésorerie aux librairies indépendantes), créé en 2014 dans le cadre du plan de soutien en faveur de la librairie indépendante, a permis à une cinquantaine de librairies de bénéficier de prêts de trésorerie à court terme (durée maximum 1 an), pour un montant total de 1,9 M€.

L'élargissement de l'objet du FALIB à des prêts à moyen terme répond aux difficultés que connaissent certaines librairies, non pas dans la gestion de leur trésorerie mais dans la consolidation de leurs moyens financiers. Destinés au renforcement du fonds de roulement, les prêts FALIB à moyen terme présentent une durée allant de 2 à 5 ans et un montant compris entre 30 000 et 300 000 euros. Afin de maximiser l'effet de levier du dispositif et d'inciter notamment les banques à participer à la structuration financière des entreprises, ces prêts doivent être accompagnés d'une participation en cofinancement (bancaire ou provenant d'une autre ressource pérenne).

Le dispositif est mis en oeuvre avec les ressources actuelles du fonds, doté initialement à hauteur de 5 millions d'euros par le Centre National du Livre (CNL). L'outil existant de prêts de trésorerie reste actif.

Infos pratiques

Toutes les informations nécessaires aux bénéficiaires seront bientôt disponibles en ligne sur :
<http://www.ifcic.fr/>

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/prets-a-moyen-terme-l-ifcic-complete-son-dispositif-en-favor-des-librairies-independantes>